

#### MAIRIE DE CHABOTTES

80 Route des Écrins – La Haute-Plaine 05260 CHABOTTES

Téléphone: 04 92 50 40 70

# ARRÊTE MUNICIPAL N°03/2024 PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL Monsieur Jérémy DISDIER

Grade Adjoint technique territorial

## Le Maire de la commune de Chabottes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'accord de l'agent,

Vu la délibération n° 74/2023 en date du 7 décembre 2023 portant la durée hebdomadaire du poste d' adjoint technique territorial à temps non complet de 23h15 à un temps complet de 35 h , à compter du 1er janvier 2024,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1**: M. Jérémy DISDIER, adjoint technique territorial, échelle C1 échelon n°1, IB 367, IM 361, effectuera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

## ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

notifié à l'intéressée

# Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

M. Jérémy DISDIER

Fait à Chabottes, le 02/01/2024, Le Maire, Roland AYMERICH